



Corseul, le 10 avril 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la mairie :

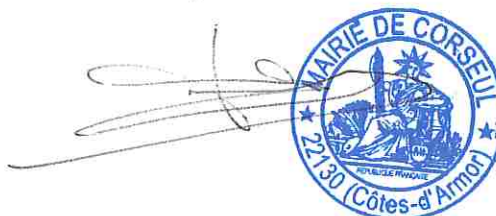
MERCREDI 15 AVRIL 2026 A 19 heures 45

Ordre du jour :

- Approbation du PV de séance du 11 mars 2026
 - Approbation du PV de séance du 20 mars 2026
1. Indemnités des conseillers délégués
 2. Election délégué(e)s « Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) »
 3. Election délégué(e)s « Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre »
 4. Election délégué(e)s « Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d'Emeraude
 5. Election délégué(e)s « Syndicat des Frémur »
 6. Election délégué(e)s « Mission Locale »
 7. Election délégué(e) CNAS
 8. Constitution de la commission « eau, assainissement, réseaux téléphoniques et électriques, énergies, proximité, bâtiments communaux, vie économique »
 9. Constitution de la commission « culture, sport, loisirs, communication, animation, associations, affaires sociales, affaires scolaires, périscolaires, logement d'accueil d'urgence et action sociale »
 10. Constitution de la commission « urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités, service technique : gestion du parc auto, bâtiments, équipement et matériel »
 11. Constitution de la commission « gestion du cimetière »
 12. Informations diverses

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain JAN, Maire.





COMMUNE DE CORSEUL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique, mercredi 15 avril 2026 à 19 heures 45 dans la salle d'honneur de la mairie (1 rue du Temple de Mars), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 10 avril 2026.

<i>Approbation du PV de séance du 11/03/2026</i>	Approuvé
<i>Approbation du PV de séance du 20/03/2026</i>	Approuvé avec observations
1 Indemnités des conseillers délégués	Approuvé
2 Election des délégués du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor	Election
3 Election des délégués du Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre	Election
4 Election des délégués du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d'Emeraude	Election
5 Election des délégués du Syndicat des Frémur	Election
6 Election des délégués de la Mission Locale	Election
7 Election du délégué « élu » CNAS	Election
8 Constitution de la commission « Eau, assainissement, réseaux téléphoniques et électriques, énergies, proximité, bâtiments communaux, vie économique	Election
9 Constitution de la commission « Culture, sport, loisirs, communication, animation, associations, affaires sociales, affaires scolaires, périscolaires, logement d'accueil et action sociale	Election
10 Constitution de la commission « urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités et service technique : gestion du parc auto, bâtiments, équipement et matériel	Election
11 Constitution de la commission « gestion du cimetière »	Election

Les délibérations sont consultables sur le site www.corseul.fr



Le Maire
Alain JAN

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : *BRILLET Emilie, LUCAS Eliane*

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0401

INDEMNITES DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Maire rappelle à l'assemblée que *les conseillers délégués ne sont pas élus par le conseil municipal. La seule délibération prise s'agissant des conseillers délégués est relative aux indemnités de fonction. Il revient au maire d'attribuer, par arrêté, les délégations qu'il souhaite aux conseillers de son choix.*

Le total des indemnités versées ne doit pas entraîner un dépassement de l'enveloppe indemnitaires constituée du montant total des indemnités maximales, hors majoration, susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints (plafond mentionné au II de l'article L 2123-24).

Désormais, cette enveloppe est calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner (art. L 2123-24 du CGCT) et non plus sur le nombre réel d'adjoints en fonction.

Une commune peut ainsi choisir de désigner un nombre d'adjoints inférieur au maximum autorisé pour permettre l'indemnisation des conseillers sans qu'il soit nécessaire de réduire les indemnités du maire et des adjoints.

En conséquence, le Maire informe l'assemblée qu'il désignera par arrêté 4 conseillers délégués.

Il propose à l'assemblée de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 4 conseillers municipaux délégués :

- Au taux maximum soit respectivement :
 - 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique selon le barème en vigueur
 - Les indemnités sont calculées selon l'indice brut maximal de la fonction publique et suivront le barème en vigueur pendant toute la durée du mandat.

Un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux conseillers délégués est annexé à la présente délibération.

Il précise que le total des indemnités alloué ne dépasse pas le total maximum de l'enveloppe maximale autorisée et que les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- A pris note que 4 conseillers délégués seront désignés par arrêté municipal
- Décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux délégués :
 - Au taux maximum soit 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique selon le barème en vigueur pour chaque conseiller municipal délégué.
- Dit qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux conseillers délégués est annexé à la présente délibération.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Dit que ces dispositions prennent effet dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Annexe à la délibération n° CM/26-0401

Du 15/04/2026

Tableau récapitulatif des taux d'indemnités de fonctions alloués aux 4 conseillers municipaux délégués ⁽¹⁾.

Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ⁽²⁾
Conseiller municipal délégué	6
Conseiller municipal délégué	6
Conseiller municipal délégué	6
Conseiller municipal délégué	6

(1) En vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT "toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal"

(2) Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)



Le Maire
Alain JAN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE CORSEUL' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink. Below the stamp, the text 'Le Maire Alain JAN' is printed in blue.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane.

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0402

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES CÔTES D'ARMOR (SDE22)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a préalablement été communiqué par le SDE22, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal décide, de procéder aux votes à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Se porte candidat titulaire :

- *BERNARD Philippe*

Se porte candidat suppléant :

- *GUGUEN Jacques*

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes, **DESIGNE** :

Délégué titulaire :

- BERNARD Philippe

Délégué suppléant :

- GUGUEN Jacques

AUTORISE Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0403

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal décide, de procéder aux votes à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Se porte candidat titulaire :

- *BERNARD Philippe*

Se porte candidat suppléant :

- *GUGUEN Jacques*

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes, **DESIGNE :**

Délégué titulaire :

- *BERNARD Philippe*

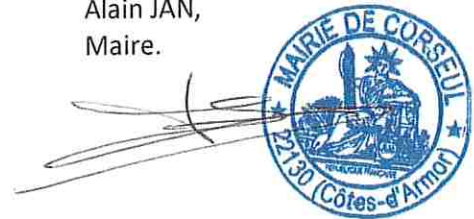
Délégué suppléant :

- GUGUEN Jacques

AUTORISE Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'acccomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane.

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0404

ELECTION DES DELEGUES « PARC NATUREL REGIONAL DE LA VALLEE DE LA RANCE-CÔTE D'EMERAUDE » (PNR) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de La Vallée de La Rance-Côte d'Emeraude » :

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Se porte candidat titulaire :

- JAN Alain

Se porte candidat suppléant :

- GUGUEN Jacques

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes, **DESIGNE** :

Délégué titulaire :

- JAN Alain

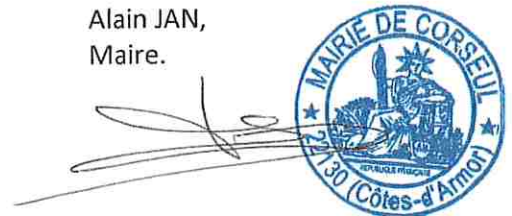
Délégué suppléant :

- GUGUEN Jacques

AUTORISE Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0405

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES FREMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par le Syndicat des Frémur, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Se porte candidat titulaire :

- BERNARD Philippe

Se porte candidat suppléant :

- RICHTER Stéphane

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes, **DESIGNE :**

Délégué titulaire :

- BERNARD Philippe

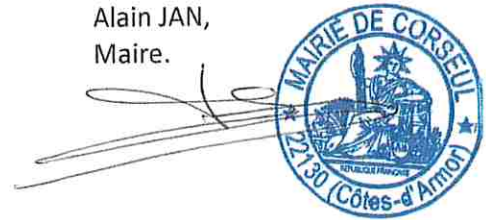
Délégué suppléant :

- RICHTER Stéphane

AUTORISE Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 18 voix POUR, 1 ABSTENTION

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0406

ELECTION DES DELEGUES « MISSION LOCALE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Se porte candidate titulaire :

- *HAMONIC Anne-Gaëlle*

Se porte candidate suppléante :

- *GUINARD DOUARD Edith*

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes, **DESIGNE :**

Déléguée titulaire :

- *HAMONIC Anne-Gaëlle*

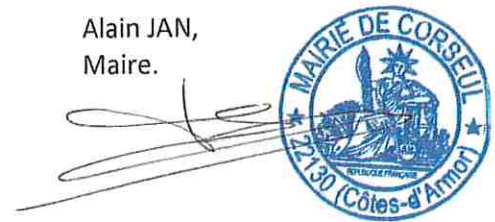
Déléguée suppléante :

- GUINARD DOUARD Edith

AUTORISE le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Voté à 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0407

ELECTION DELEGUEE ELUE CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

La Collectivité de Corseul étant adhérente au CNAS, il convient de désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, un(e) délégué(e) élu(e) représentant la collectivité.

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Le Maire propose de reconduire la déléguée de la précédente mandature, à savoir :

- *LUCAS Eliane*

Il demande cependant qui souhaite se porter candidat en tant que délégué(e) élu(e).

En l'absence de déclaration d'autres candidats, le conseil municipal, après avoir entendu la proposition de Mr le Maire et avoir procédé aux votes, **DESIGNE :**

- LUCAS Eliane, déléguée élue

AUTORISE le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN,
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contre la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0408

COMMISSION « EAU, ASSAINISSEMENT, RESEAUX TELEPHONIQUES ET ELECTRIQUES, ENERGIES, PROXIMITÉ, BATIMENTS COMMUNAUX ET VIE ECONOMIQUE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-22 du CGCT, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Nombre de membres :

Le Maire propose que la commission soit constituée, hormis le maire, Président de droit, de **7** membres.

Il invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le nombre de membres proposé et à présenter leur candidature.

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Le conseil municipal décide, à **15 voix POUR, 4 VOIX CONTRE**, que la commission « eau, assainissement, réseaux téléphoniques et électriques, énergies, proximité, bâtiments communaux et vie économique » est composée de **7** membres.

Composition de la commission :

Il propose que cette commission soit composée du conseiller municipal ayant reçu délégation pour les « bâtiments communaux et la vie économique » ainsi que du 1er adjoint au maire auquel il est rattaché, soit :

- *BERNARD Philippe, 1^{er} adjoint*
- *RICHTER Stéphane, conseiller délégué « aux bâtiments communaux et à la vie économique »*

Il demande qui souhaite se porter candidat en tant que membre de cette commission.

Sont candidats (Alain JAN, Maire, est président de droit) :

Liste 1 :

- BERNARD Philippe
- RICHTER Stéphane
- BONENFANT Julien
- CHENU Moran
- HAMONIC Anne-Gaëlle
- JUBIN Christelle

Liste 2 :

- GUINARD DOUARD Edith
- MIUS François
- PELLERIN Anthony

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes,
Sièges à pourvoir : 7

Ont obtenu :

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil municipal :

- **DECIDE, A L'UNANIMITÉ**, que la commission « eau, assainissement, réseaux téléphoniques et électriques, énergies, proximité, bâtiments communaux et vie économique » est composée, des membres suivants :

- *Alain JAN, Président*
- BERNARD Philippe
- RICHTER Stéphane
- BONENFANT Julien
- CHENU Moran
- HAMONIC Anne-Gaëlle
- JUBIN Christelle
- GUINARD DOUARD Edith

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0409

COMMISSION « CULTURE, SPORT, LOISIRS, COMMUNICATION, ANIMATION, ASSOCIATIONS, AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, et LOGEMENT D'ACCUEIL D'URGENCE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-22 du CGCT, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Nombre de membres :

Le Maire propose que la commission soit constituée, hormis le maire, Président de droit, de 7 membres.

Il invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le nombre de membres proposé et à présenter leur candidature.

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Le conseil municipal décide, **A L'UNANIMITE**, que la commission « culture, sport, loisirs, communication, animation, associations, affaires sociales, affaires scolaires, périscolaires et logement d'accueil d'urgence » est composée de **7** membres.

Composition de la commission :

Il propose que cette commission soit composée de la conseillère municipale ayant reçu délégation pour les « affaires scolaires, périscolaires et relations avec l'école » et de la conseillère municipale ayant reçu délégation aux affaires relatives au logement d'accueil

d'urgence, à l'action sociale» ainsi que de la 2^{ème} adjointe au maire à laquelle elles sont rattachées, soit :

- LUCAS Eliane, 2^{ème} adjointe
- HAMONIC Anne-Gaëlle, conseillère déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et relations avec l'école
- LE LABOURIER Yolande, conseillère déléguée au logement d'accueil d'urgence, à l'action sociale.

Il demande qui souhaite se porter candidat en tant que membre de cette commission.

Sont candidats : (*Alain JAN, Maire est président de droit*) :

Liste 1 :

- LUCAS Eliane
- HAMONIC Anne-Gaëlle
- LE LABOURIER Yolande
- BRILLET Emilie
- GUILLEMOT Lisa
- ROUILLÉ Joëlle

Liste 2 :

- LEMARCHAND PERROQUIN Solène
- GUINARD DOUARD Edith
- MIUS François

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes.

Sièges à pourvoir : 7

Ont obtenu :

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil municipal : **DECIDE, A L'UNANIMITE**, que la commission « culture, sport, loisirs, communication, animation, associations, affaires sociales, affaires scolaires, périscolaires et logement d'accueil d'urgence est composée, des membres suivants :

- *Alain JAN, Président*
- LUCAS Eliane
- HAMONIC Anne-Gaëlle
- LE LABOURIER Yolande
- BRILLET Emilie
- GUILLEMOT Lisa
- ROUILLÉ Joëlle
- LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN, Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0410

COMMISSION « URBANISME, VOIRIE, VOIES DOUCES, ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT, MOBILITES et PARC AUTO, EQUIPEMENT, MATERIEL ET BATIMENT DU SERVICE TECHNIQUE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-22 du CGCT, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire propose que la commission soit constituée, hormis le maire, Président de droit, de **7** membres.

Il invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le nombre de membres proposé et à présenter leur candidature.

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Le conseil municipal décide **A L'UNANIMITE** que la commission « urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités et parc auto, équipement, matériel et bâtiment du service technique » est composée de **7** membres.

Composition de la commission :

Il propose que cette commission soit composée du conseiller municipal ayant reçu délégation pour les « services techniques : parc auto, équipement, matériel et bâtiment du service technique » ainsi que du 3^{ème} adjoint au maire auquel il est rattaché, soit :

- PORCHER Emeric, 3^{ème} adjoint
- GUGUEN Jacques, conseiller délégué à la « gestion du parc automobiles, du matériel, des équipements et des bâtiments du service technique ».

Il demande qui souhaite se porter candidat en tant que membre de cette commission.

Sont candidats (Alain JAN, Maire, est président de droit) :

Liste 1 :

- PORCHER Emeric
- GUGUEN Jacques
- BONENFANT Julien
- CHENU Moran
- JUBIN Christelle
- LEGRAND Stéphane

Liste 2 :

- MIUS François
- PELLERIN Anthony

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes,
Sièges à pourvoir : 7

Ont obtenu :

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil municipal :

- **DECIDE A L'UNANIMITE** que la commission « urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités et parc auto, équipement, matériel et bâtiment du service technique » est composée, des membres suivants :
- *Alain JAN, Président*
- PORCHER Emeric
- GUGUEN Jacques
- BONENFANT Julien
- CHENU Moran
- JUBIN Christelle
- LEGRAND Stéphane
- MIUS François

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE AVRIL A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 19

Le quinze avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LUCAS Eliane

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0411
COMMISSION « GESTION DU CIMETIERE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-22 du CGCT, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Nombre de membres :

Le Maire propose que la commission « gestion du cimetière » soit constituée, hormis le maire, Président de droit, de **5** membres.

Il invite les conseillers municipaux à se prononcer sur le nombre de membres proposé et à présenter leur candidature.

Le conseil municipal décide de procéder aux votes à main levée.

Le conseil municipal décide, **A L'UNANIMITE**, que la composition de la commission « gestion du cimetière » est composée de **5** membres.

Composition de la commission :

Il propose que cette commission soit composée de la conseillère municipale ayant reçu délégation pour la « gestion du cimetière » ainsi que de la 2^{ème} adjointe au maire à laquelle elle est rattachée, soit :

- LUCAS Eliane, 2^{ème} adjointe
- LE LABOURIER Yolande, conseillère déléguée

Il demande qui souhaite se porter candidat en tant que membre de cette commission.

Sont candidats (Alain JAN, Maire est président de droit) :

Liste 1 :

- LUCAS Eliane
- LE LABOURIER Yolande
- BRILLET Emilie
- ROUILLÉ Joëlle

Liste 2 :

- MIUS François
- LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le conseil municipal, après avoir procédé aux votes,
Sièges à pourvoir : 5

Ont obtenu :

Liste 1 : 15 voix

Liste 2 : 4 voix

Dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste, le conseil municipal :
DECIDE, A L'UNANIMITE, que la commission « gestion du cimetière » est composée, des membres suivants :

- Alain JAN, Président
- LUCAS Eliane
- LE LABOURIER Yolande
- BRILLET Emilie
- ROUILLÉ Joëlle
- MIUS François

Fait et délibéré les jour, mois an susdits

Alain JAN, Maire.

